

DRC2508– Droit administratif

Sarah Berger Richardson

Automne 2024

Description du cours

Ce cours portera sur les actes de l'administration publique, ainsi que sur le contrôle de ces actes par les tribunaux de droit commun : Introduction à la place de l'administration publique dans l'organisation de l'État. Typologie des pouvoirs (nature législative et réglementaire ou quasi-judiciaire etc.). Le pouvoir discrétionnaire et ses limites. La délégation des pouvoirs. La révision administrative (à l'interne). La révision judiciaire : historique et évolution de la révision judiciaire; les normes de contrôle et le concept central de « raisonabilité ». L'équité procédurale et la justice naturelle. La révision judiciaire et les questions de Charte. La Loi sur la justice administrative, le TAQ et les autres tribunaux administratifs.

Objectif du cours

À la fin de ce cours, l'étudiant.e devra être capable de:

- Lire les arrêts de la Cour suprême afin d'en extraire des règles de droit;
- Reconnaître les différentes catégories de pouvoirs exercés par l'administration publique;
- Distinguer les étapes décisionnelles des décideurs administratifs;
- Comprendre le concept de déférence tel qu'il s'applique au contrôle des décisions des tribunaux administratifs;
- Exposer les principaux concepts et règles pour le contrôle judiciaire des actes de l'administration et les appliquer aux faits hypothétiques
- Exposer l'étendue des obligations d'équité procédurale des décideurs administratifs et les appliquer aux faits hypothétiques

Méthode d'enseignement

Le cours se fera principalement par l'enseignement magistral auquel les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à participer. Les étudiant.e.s devront préalablement avoir pris connaissance de la doctrine et de la jurisprudence assignées à chaque cours. Certaines portions de cours seront dédiées à la résolution de problèmes pratiques à partir des notions vues en classe et impliquant la participation de tous.

Méthode d'évaluation

Travail de réflexion sur un organisme administratif : 10% préjudiciable

- Travail d'équipe à remettre sur Brightspace
- Une copie papier doit également être remis au début du cours

Examen de mi-session : 25% préjudiciable

- Examen à livre ouvert en salle de classe d'une durée de 90 minutes

Examen de fin de session : 65 % préjudiciable

- Examen à livre fermé (avec feuille aide-mémoire 8"x10") en classe

Principaux instruments de travail

La liste de lecture se trouve dans le calendrier du cours et sera mis en ligne sur Brightspace. Des liens aux lectures seront fournis pour chaque module. Ouvrages de référence suggérés :

1. Pierre Issalys et Denis Lemieux, *L'action gouvernementale : Précis de droit des institutions administratives*, 4e édition (Montréal: Éditions Yvon Blais, 2020). Disponible sur La Référence
2. Patrice Garant, *Droit administratif*, 7 e édition (Montréal, Éditions Yvon Blais, 2017). Disponible sur La Référence. Prenez note que ce livre a été publié avant Vavilov et la portion sur le contrôle judiciaire n'est pas à jour.
3. Paul Daly et Colleen M Flood, *Administrative Law in Context*, 4e édition (Toronto: Emond Publishers, 2022) D'ailleurs, il est suggéré de consulter le blogue « Administrative Law Matters » du professeur Paul Daly : <https://www.administrativelawmatters.com>